

Introduction : Lors des invasions des IX^e-X^e siècles, la société a évolué. Les invasions ont désorganisé l'Empire carolingien et le pouvoir royal s'est fortement affaibli. Qui domine la société au Moyen-âge ? Comment a évolué cette domination ?

I) Qui domine les campagnes au Moyen-âge ?



Vilain : paysans libre.

Serf : paysan attaché à une terre avec des redevances plus élevées que les vilains.

Assolement triennal : alternance des cultures sur 3 ans sur une même terre (1^{ère} année : blé, 2^e année : avoine, 3^e année : jachère, terre en repos un an).

Redevances : Taxes dûes par les paysans au seigneur pour utiliser ses terres (cens en argent, champart en part de récolte, banalités sur le moulin, le pressoir et le four du seigneur).

Corvée : journées de travail obligatoires sur la réserve du seigneur.

Sacrement : acte qui rapproche l'homme de Dieu. L'Église catholique en reconnaît 7 (baptême, confirmation, communion, confession, extrême-onction, mariage et ordination).

Paix de Dieu : serment imposé par l'Église catholique dès le Xe siècle aux chevaliers de ne pas attaquer les membres du clergé, les paysans, les marchands, ne pas piller leurs biens.

Salut : pour les catholiques aller au Paradis après le Jugement dernier par le Christ.

II) Comment renaissent les villes au Moyen-âge ?

[Paragraphe des élèves **ou** Les villes au Moyen-âge comme Troyes sont entourées de remparts. Elles ont des rues étroites et sombres, avec maisons à colombage. On y trouve des monuments : château et palais du seigneur, cathédrale, Hôtel-Dieu (hôpital), halles, beffroi, moulins. Entre le XI^e et le XIII^e s elles s'agrandissent. Ces villes sont dirigées par un seigneur (comte, duc) qui y lève des soldats, touche les banalités, juge les crimes. Son palais et un château fort rappellent ses pouvoirs. Il peut céder contre de l'argent aux bourgeois la direction de la ville. Un conseil de 12 jurés et un maire a droit de justice sur la ville et ses environs et lève des impôts. Le beffroi, grande tour où sont conservées les archives de la ville, symbolise ce pouvoir. On trouve en ville des artisans (bouchers, cordiers, cordonniers, drapiers, tanneurs, tripiers) organisés en métiers avec des règlements qui prévoient la fabrication des produits, l'apprentissage et les modalités pour exercer leur métier dans la ville. Les villes font du commerce. À Troyes se tient une foire 2 fois par an. Marchands italiens et provençaux y vendent des épices, soieries, tapis et or. Des marchands allemands et suisses y vendent de la fourrure, de la cire, de l'ambre, du vin, du sel et de la laine. Ces foires font partie des foires de Champagnes, organisées par le comte de Champagne qui favorise les marchands (garantie des paiements, sauf-conduits, franchises) contre des taxes sur les ventes. L'Église est très présente dans la ville par ses églises, sa cathédrale (église de l'évêque), ses couvents de dominicains et franciscains (ordres mendiants adaptés aux villes). Elle s'occupe des pauvres, des hôpitaux (hôpitaux-Dieu), de l'enseignement (écoles épiscopales, universités).]

♥ Ordres mendiants : ordres religieux nés au XIII^e siècle. Ils vivent dans des couvents dans les villes, en mendiant leur pain puis en gérant des revenus qui leurs sont donnés. Ils se consacrent à la prédication (répandre la religion par des sermons ou prêches) et à l'enseignement.

Métier : organisation des artisans d'un même métier dans une ville. Il est composé des maîtres (propriétaires d'atelier), des ouvriers et des apprentis.

III) Comment évolue la monarchie en France au Moyen-âge ?

A- Quelle est la légitimité des rois de France au Moyen-âge ?

♥ Le roi domine le système féodal. Dans ce système, un seigneur qui se met sous la protection d'un autre lui prête hommage. Il devient son vassal, lui doit l'aide militaire et le conseil. Son suzerain l'entretient par un fief.

♥ [Paragraphe des élèves **ou**

Le roi obtient son pouvoir lors du sacre à la cathédrale de Reims, en présence des pairs laïcs (ducs, comtes) et des pairs ecclésiastiques (évêques).

La cérémonie se déroule en 3 étapes. D'abord le roi arrive, on lui remet ses chaussures, éperons et épée. Ensuite vient l'onction, par l'archevêque sur le front, les mains, les épaules et la poitrine. L'huile tiré de la Sainte Ampoule. Enfin vient la remise des regalia (conservés à l'abbaye de Saint-Denis) par les Pairs et le couronnement du roi par l'archevêque. Les Pairs viennent soutenir la couronne. On conduit le roi à son trône.

Le sacre signifie que le pouvoir du roi vient de Dieu. Il lui donne le pouvoir de guérir les écrouelles, diriger l'armée et rendre la justice. Il le place au sommet de la pyramide féodale.]

La monarchie est renforcée par des traditions : la couronne est transmise au fils aîné du roi, Paris est la capitale, les rois sont enterrés à l'abbaye de Saint Denis.

♥ Hommage : cérémonie où on devient l'homme (le vassal) d'un seigneur.

Fief : terre donnée par le suzerain au vassal en échange de sa fidélité.

Sacre : cérémonie religieuse au cours de laquelle le roi reçoit l'onction et est couronné.

Regalia : objets remis au roi lors du sacre (éperons, épée, manteau, sceptre, main de justice, couronne).

B- Comment les rois de France au Moyen-âge renforcent-ils leur pouvoir ?

Les Capétiens ont des vassaux plus puissants qu'eux et ne dominent que le domaine royal. 3 rois (Philippe Auguste : 1180-1223 ; Louis IX : 1226-1270 ; Philippe IV le bel : 1285-1314) l'agrandissent par mariage, achat et guerre pour renforcer leur domination. Ils mettent en place une administration :

-à Paris le roi est aidé par le conseil du roi (l'aide à prendre des décisions), le Parlement (appels en justice), la chambre des comptes (finances royales)

-en province les baillis (au nord) et les sénéchaux (au sud) le représentent pour la justice, la levée des impôts et de l'armée

Aux XIV^e et XV^e siècles la Guerre de cent ans entre la France et l'Angleterre se double d'une révolte de grands vassaux comme le duc de Bourgogne. Le pouvoir royal, affaibli, est rétabli par Charles VII, que Jeanne d'Arc pousse à se faire sacrer à Reims en 1429. Charles VII et Louis XI mettent fin à l'armée de vassaux en entretenant une armée de métier et une artillerie de canons, financées par un impôt permanent, la taille.

Domaine royal : terres administrées directement par le roi.